Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260126-2026_01_26_02-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 janvier 2026

N° 2026/01/26/02

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 24** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *20 janvier 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN (à partir du point 2)	
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Christian NIEL	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE
Hervé DIOT	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Nadine CHALVET
Laurent CHAUSSERAY			

Absents :	
Vincent BOUTEMY	
Véronique BESNARD donne pouvoir à Laurence SAVATTE	Emeline HENON donne pouvoir à Laurent CHAUSSERAY
Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	Chrystelle HERNANDEZ donne pouvoir à Denis GATEL
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Philippe LANGLOIS
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue renforcer ces obligations pour les communes de plus de 10 000 habitants. Le rapport présenté à l'appui du débat doit désormais retracer la structure et l'évolution des dépenses, ainsi que celles des effectifs communaux, en intégrant notamment les dépenses de personnel et les éléments relatifs au temps de travail.

Dans ce cadre, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) - voir annexe **(Annexe 1.2)** - a pour objet de présenter au Conseil municipal les grandes lignes de la situation financière de la commune de Châteaugiron et d'éclairer le contexte des choix politiques et financiers pour l'exercice 2026. Il constitue le support du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) préalable au vote du budget primitif.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260126-2026_01_26_02-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026, sur la base du rapport présenté.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Yves RENAULT

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué aux Affaires scolaires



Philipe LANGLOIS

Philipe LANGLOIS